Meurtre de Thomas à Crépol : un des mis en examen remis en liberté

26/11/2025 à 12h35



Selon les éléments rapportés, l'un des quatorze mis en examen dans l'affaire du drame de Crépol est sorti de prison ce mardi 25 novembre, au terme de deux années de détention provisoire. L'affaire concerne la mort de Thomas Perotto, 16 ans, tué le 19 novembre 2023 lors du bal du village. Tous les mis en examen, originaires de Romans-sur-Isère, sont poursuivis pour meurtre et tentative de meurtre en bande organisée.

L'individu libéré, âgé aujourd'hui de 19 ans, était mineur au moment des faits. Il bénéficie des dispositions de l'article 145-2 du code de procédure pénale, qui prévoit qu'un mineur d'au moins seize ans ne peut voir sa détention provisoire prolongée au-delà de deux ans. « La détention provisoire ne peut être prolongée au-delà de deux ans », stipule en effet l'article.

Selon les informations disponibles, le jeune homme devra porter un bracelet électronique durant six mois. Installé dans le département de l'Isère, il lui est interdit de se rendre dans la Drôme, mais aussi dans plusieurs communes environnantes, notamment Grenoble et Lyon.

Les mesures qui lui sont imposées incluent également

l’interdiction formelle d’entrer en contact avec une cinquantaine de personnes issues de son entourage, dans le cadre du contrôle judiciaire entourant sa libération.

Le Dauphiné